

DES AVANCÉES DANS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

FO Énergie et Mines signe le nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, car :

- **il favorise l'évolution des mentalités,**
- **il contribue à supprimer les discriminations,**
- **il généralise des bonnes pratiques issues des accords des différentes Entreprises.**

Ce nouvel accord de la Branche des Industries Electriques et Gazière représente **un pas important et pose des jalons pour votre avenir**. Le précédent accord, datant de 2008, était devenu insuffisant. Il était nécessaire d'aller plus loin dans la résorption des écarts et la suppression des discriminations. La société évolue, nous aussi !

C'est pourquoi FO Énergie et Mines a largement contribué à l'aboutissement de ce nouvel accord, en négociant autour des points centraux dont vous trouverez quelques exemples en encadré.

Ce texte représente un cadre a minima. Lors des négociations des accords égalité professionnelle dans les différentes entreprises, FO Énergie et Mines continuera à se montrer audacieuse sur ce thème. N'hésitez pas à nous contacter pour en parler.

QUELQUES APPORTS DE L'ACCORD

Favoriser l'évolution des mentalités (combattre les clichés)

FO Énergie et Mines a proposé et obtenu que soit intégrée dans le texte la nécessité de :

- Changer le regard sur le **temps de présence** soi-disant obligatoire ou considéré comme obligatoire **au-delà des heures de travail**. Or, ce temps (souvent à partir de 18h00) typiquement français et trop valorisé, ne signifie pas forcément efficacité et perturbe les équilibres de vie aussi bien pour les femmes que pour les hommes.
- Lutter contre le **sexisme ordinaire** : stéréotypes et représentations collectives qui se traduisent par des mots, des gestes, des comportements ou des actes qui excluent, marginalisent ou infériorisent les femmes.

Contribuer à supprimer les discriminations dans votre déroulement de carrière

- **Votre déroulement de carrière** a pu être ralenti suite à la prise d'un congé parental. Vous pouvez demander un bilan de votre évolution de carrière. FO Énergie et Mines ayant obtenu qu'en cas de discrimination injustifiée, une mesure correctrice soit être proposée.
- De même, il est précisé que le **temps partiel** ne doit

pas constituer un frein au déroulement de carrière, tant pour les femmes que pour les hommes.

Généraliser les bonnes pratiques, pour une application dans toutes les entreprises électriques et gazières

Aujourd'hui, des mesures d'aide intéressantes existent dans certaines entreprises. Malheureusement, ce que certaines entreprises font, d'autres ne le font pas. FO Énergie et Mines a défendu la généralisation de quelques unes de ces bonnes pratiques en les faisant inscrire dans ce texte, afin que toutes les entreprises s'en inspirent :

- Rappeler le principe du **maintien du salaire intégral pendant le congé de paternité**. Aujourd'hui ce n'est pas le cas dans toutes les unités...
- Proposer des **aides concrètes aux salarié(e)s pour faciliter l'accès à la formation** : FO Énergie et Mines a obtenu que l'accord propose des aides pour favoriser la participation aux actions de formation qui impliquent des contraintes de déplacement. Il s'agit de prendre en charge une partie des frais de garde d'enfants. N'hésitez pas à vous renseigner sur leur contenu, pour les demander.